

LA PRISE EN CHARGE D'UNE CURE

Dans tous les cas, sont pris en charge :

- Par la CPAM, 70 % des honoraires médicaux de surveillance thermique (100 % en cas d'exonération du ticket modérateur) et 30 % par votre Mutuelle.
- Traitement thermal : 65 % du Tarif Forfaitaire de Responsabilité (T.F.R.) ou 100 % en cas d'exonération du ticket modérateur par la CPAM et les 35 % par votre Mutuelle.

Selon le plafond de ressources (fixé chaque année par la Sécurité Sociale) :

*Si vous êtes bénéficiaire d'une ALD et que vos ressources sont supérieures au plafond de ressources, fixé par l'Assurance Maladie à **14 664,38 €** (montant éventuellement majoré dans les conditions précisées en page 2 du questionnaire de prise en charge) : **vous ne pouvez pas bénéficier du remboursement de vos frais de transport et d'hébergement** ; vous devez alors préciser « sans objet » dans la partie « déclarations de ressources sur l'identité des personnes au foyer ».*

Vos ressources sont inférieures à ce plafond : vous remplissez le questionnaire en bonne et due forme et vous joignez vos justificatifs de ressources, puis adressez le tout à votre caisse d'assurance maladie.

Vous pourrez ainsi bénéficier :

- **Frais de séjour** : forfait de remboursement de 150,01 € pour 3 semaines
- **Frais de transport** : 65 % du billet SNCF 2^{ème} classe aller-retour, même si le voyage est effectué en voiture

Pour le remboursement des frais engagés et non pris en charge par la caisse d'Assurance Maladie, rapprochez-vous de votre mutuelle

Pour vous aider dans vos démarches, vous pouvez aussi consulter le site de la CPAM
<http://www.ameli.fr/assure/>

Voici le lien direct pour les cures :

<https://www.ameli.fr/assure/remboursements/rembourse/cure-thermale/cure-thermale>

✓ **ALD : Affection Longue Durée**

Permet le remboursement à 100 % par la Sécurité Sociale des soins liés à la pathologie déclarée si ALD exonérante (exonération du ticket modérateur).

La fibromyalgie relève de l'ALD 31 Hors Liste

En cas de non prise en charge en ALD 31 mais en ALD 23 (dépression) : choisir un établissement thermal avec l'orientation PSY ; certains ont une prise en charge pour les fibromyalgiques.